

# PCS

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Livret Operationnel



VARZAY



## Le rôle du P.C.S.

- Savoir anticiper face aux risques sur la commune.
  - Permettre à l'équipe municipale de réagir sereinement.
  - Prioriser les actions face à une situation donnée.
  - Assurer une mobilisation progressive de l'équipe municipale.
- 

## L'importance du rôle du Maire

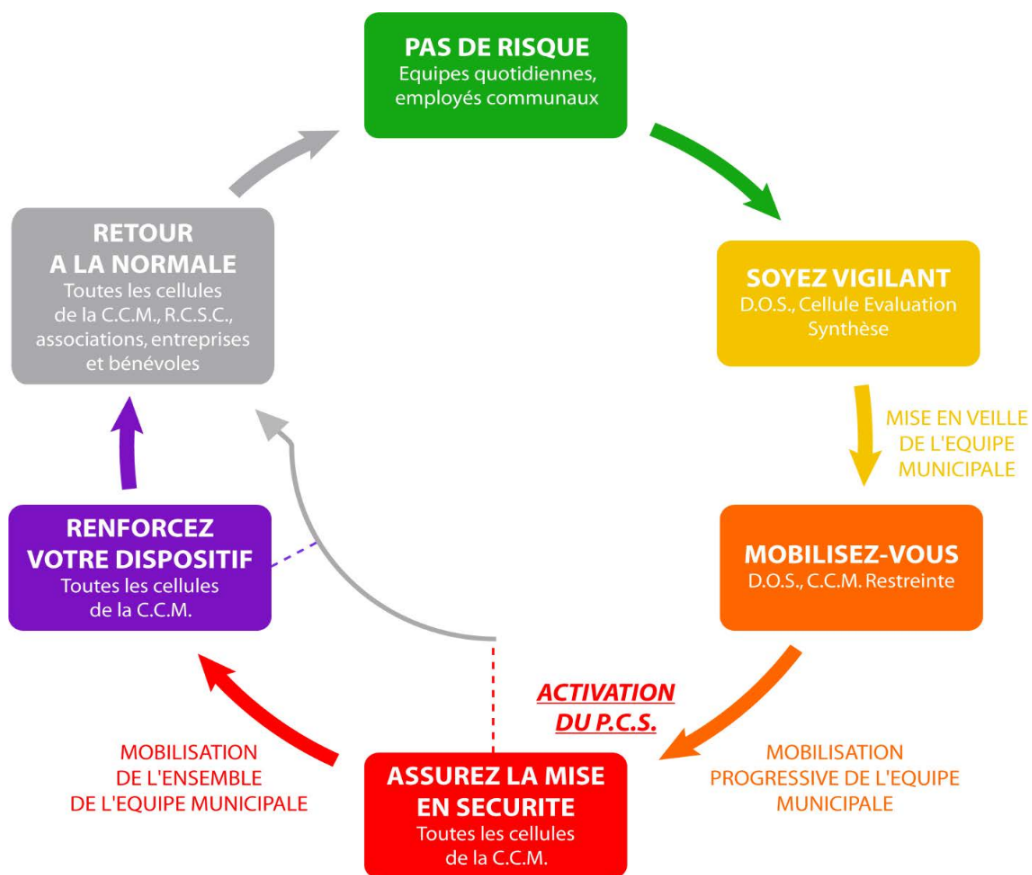
- Le Maire est le premier garant de la sécurité sur son territoire communal.
  - Le Maire assure la fonction de Directeur des Opérations de Secours (DOS) tant que le Préfet ne prend pas cette fonction.
  - Il a pour responsabilités d'informer, d'alerter et de mettre en sécurité la population (art. 2212 du CCGT).
  - Il coordonne ses décisions et actions avec le Commandant des Opérations de Secours (officier pompier en charge des secours).
- 

## Les fondamentaux du P.C.S.

- Un document vivant bien approprié par l'équipe municipale.
- Un référent assurant la mise à jour et l'opérationnalité de la démarche.
- Une démarche appuyée par des formations et des exercices.

# ETATS DE LA GESTION DE CRISE

Le Maire est le premier garant de la sécurité sur son territoire communal, il est à ce titre **Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.)**.



# SYNTHESE DES ACTIONS COMMUNALES DE SAUVEGARDE

## 1<sup>ère</sup> Phase : Pas de risque

- Maintenir opérationnelle l'organisation communale de gestion des risques (P.C.S., moyens humains et matériels)
- Rester joignable

## 2<sup>ème</sup> Phase : Soyez vigilant

- Prendre en considération les messages relatifs aux risques
- S'assurer de la disponibilité des équipes et du matériel
- S'assurer de la capacité des sites sensibles, événements culturels et sportifs à adapter leur dispositif
- Reconnaître la situation

## 3<sup>ème</sup> Phase : Mobilisez-vous

- Alerter et mobiliser progressivement votre équipe municipale
- Renforcer la reconnaissance terrain et déployer vos moyens matériels éventuels
- Inviter les sites sensibles et les événements culturels et sportifs à adapter leur dispositif à la situation
- Pré-informer la population si nécessaire
- Sécuriser les enjeux les plus vulnérables (campings, voiries, parkings...)

## 4<sup>ème</sup> Phase : Assurez la mise en sécurité

- Armer votre Poste de Commandement Communal (P.C.C.)
- Constituer votre Cellule de Crise Municipale (C.C.M.)
- Alerter la population et appliquer la stratégie de communication communale
- Armer votre centre d'accueil
- Sécuriser les sites sensibles et les événements culturels et sportifs programmés sur la commune
- Sécuriser les écoles et les transports scolaires

## 5<sup>ème</sup> Phase : Renforcez votre dispositif

- Renforcer le dispositif communal de gestion de crise
- Adapter votre organisation à l'ampleur du phénomène
- Solliciter l'intervention de moyens supra-communaux

## 6<sup>ème</sup> Phase : Retour à la normale

- Informer la population de la fin de l'évènement
- Soutenir la population et sécuriser les secteurs impactés
- Procéder aux opérations de nettoyage
- Rétablir les accès et services
- Gérer les bénévoles
- Engager les démarches de demande d'indemnisation

# ACTIVER LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Identification d'un phénomène à risque



Services de l'Etat



Météo-France



Vigie Predict



Vigicrues



Services de secours,  
Gendarmerie, Police



Témoin

informent



**DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS (D.O.S.)**

évalue, expertise, concerte, (pré)mobilise

**CELLULE DE CRISE RESTREINTE**

organise, mobilise et coordonne

décide et active

**CELLULE DE CRISE MUNICIPALE  
COMPLETE**

**le Plan Communal  
de Sauvegarde**

informe progressivement par :



appels téléphoniques, porte-à-porte,  
site internet de la commune

et met en sécurité



La population

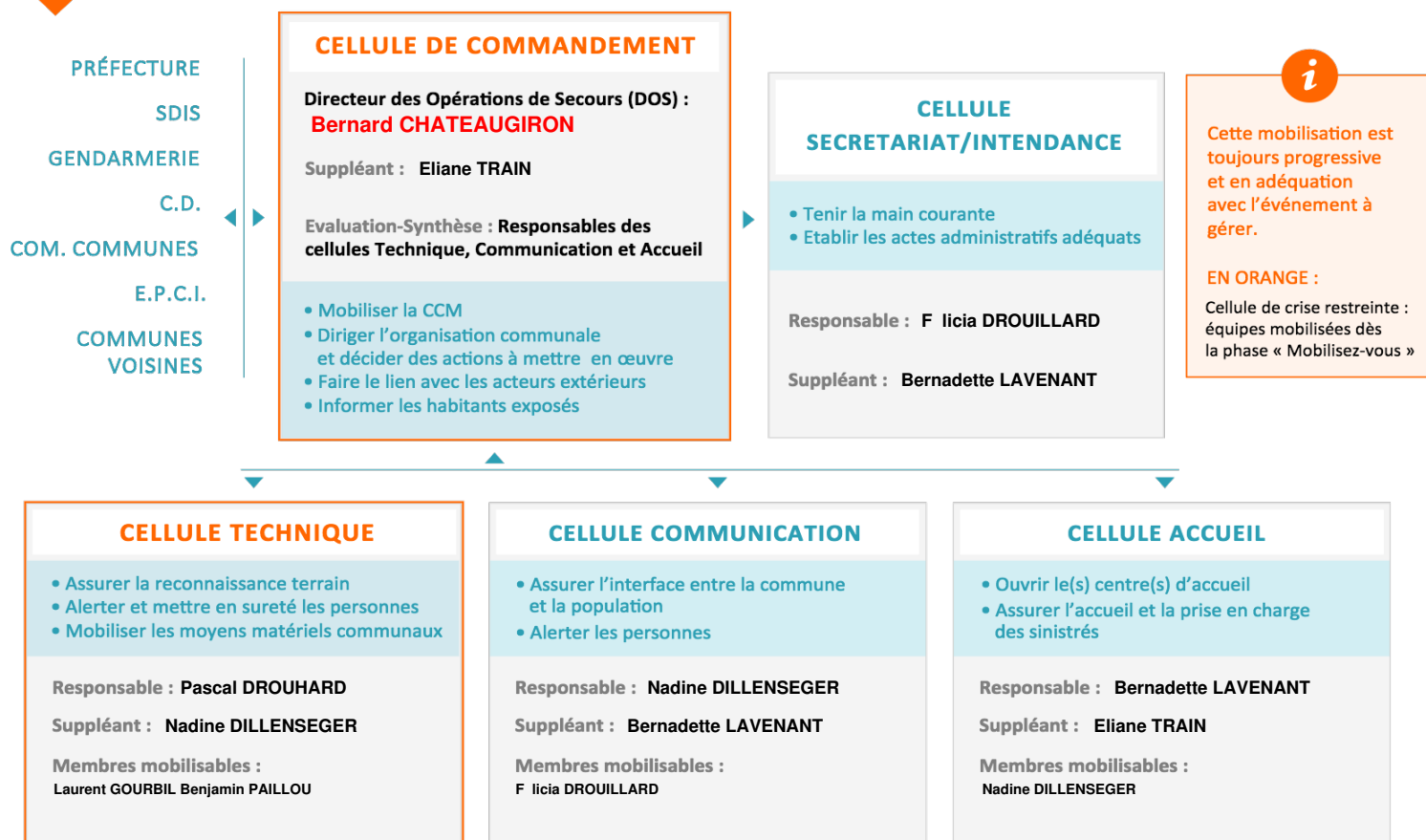


Les enjeux



Les établissements  
recevant du public

# CONSTITUER VOTRE CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (C.C.M.)





Une inondation est une **submersion temporaire, par de l'eau**, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. Elle peut être due aux débordements d'un cours d'eau, aux remontées de nappes, à des phénomènes de ruissellement urbains et agricoles ou à de la submersion marine. Les inondations peuvent être **lentes et étendues** (débordements des grands fleuves) ou **très rapides et localisées** (crue-éclair/ruissellements).

Le risque d'inondation est **amplifié en zone urbaine** avec l'imperméabilisation des sols.

Lors de l'identification d'un phénomène à risque, l'équipe municipale, dirigée par le **Directeur des Opérations de Secours (D.O.S)**, doit s'assurer de la mise en sécurité des enjeux exposés conformément aux spécificités décrites dans son Plan Communal de Sauvegarde.

## SOYEZ VIGILANT

Fortes pluies prévues

## MOBILISEZ-VOUS

Inondation localisée

## ASSUREZ LA MISE EN SECURITE

Inondation importante

## RENFORCEZ VOTRE DISPOSITIF

Inondation généralisée

## RETOUR A LA NORMALE

**PRENDRE** en considération les messages relatifs aux risques

**MODULER** la vigilance en fonction du contexte (jour, nuit semaine, week-end...).

**ENVISAGER** le maintien/annulation de toutes les manifestations prévues sur la commune

**VÉRIFIER** la disponibilité des membres de la Cellule de Crise Municipale et du matériel.

**DÉCIDER** d'activer le niveau supérieur « **MOBILISEZ-VOUS** ».

**RECONNAÎTRE** la situation (terrain, internet)

**MOBILISER** progressivement la Cellule de Crise Municipale restreinte

**ÊTRE EN CONTACT** avec les acteurs associés à la gestion de crise (Conseil départemental, Préfecture, SDIS...).

**INFORMER** la population si nécessaire, conformément à la stratégie d'information communale et en s'appuyant sur les cellules opérationnelles.

**DÉCIDER** d'activer le niveau supérieur « **ASSUREZ LA MISE EN SÉCURITÉ** ».

**METTRE EN PLACE** la main courante.

**RENFORCER** la reconnaissance terrain et **DEPLOYER** les moyens matériels.

**FERMER** les accès aux voiries exposées et **SECURISER** les enjeux les plus vulnérables (campings, voiries, parkings, etc..).

**MOBILISER** la Cellule de Crise Municipale.

**ÊTRE EN CONTACT** avec les acteurs associés à la gestion de crise (Conseil départemental, Préfecture, SDIS,...)

**ALERTER** la population, conformément à la stratégie d'information communale et en s'appuyant sur les cellules opérationnelles

**S'ASSURER** de la mise en sécurité de la population

**DÉCIDER** d'activer le niveau supérieur « **RENFORCEZ VOTRE DISPOSITIF** »

**ASSURER** le lien entre la cellule de commandement et les cellules opérationnelles.

**OUVRIR** et **AGENCER** le PC de Crise.

**METTRE EN PLACE** la ligne téléphonique réservée (cf. slide PCS ci-contre)

**TENIR À JOUR** la main courante et remonter régulièrement les informations au Directeur des Opérations de Secours.

**MAINTENIR** un suivi de la situation aux points de surveillance.

**COMPLÉTER** les actions de sécurisation des enjeux exposés (voiries, population)

**S'ASSURER** des solutions de continuité électrique et des moyens de communication

**ASSURER** l'accueil physique et téléphonique en mairie.

**OUVRIR** et **AGENCER** le(s) centre(s) d'accueil

**TRANSMETTRE** régulièrement au D.O.S. un bilan du nombre de personnes accueillies.

**RENFORCER** le dispositif communal de gestion de crise

**MAINTENIR** une équipe d'assistance à disposition des intervenants sur le terrain.

**ÊTRE en CAPACITÉ** à fonctionner dans la durée

**GERER** les relations avec les médias (presse / TV / radio / internet).

**DÉCIDER** de déclencher la phase de « **RETOUR A LA NORMALE** ».

**INFORMER** la population de la fin de l'événement et du dispositif d'aide et de soutien communal mis en place.

**PREVOIR** des réunions de débriefing de l'équipe municipale.

**GERER** les relations médias (presse/TV/radio/internet) en appliquant la politique de communication communale.

**DÉSACTIVER** progressivement la cellule de crise municipale.

**DRESSER** le bilan des dégâts.

**PRENDRE** un maximum de photos avant la réalisation de toute intervention.

**VÉRIFIER** la qualité de l'eau.

**ORGANISER** si besoin le dispositif de distribution de l'eau potable.

**POURSUIVRE** la rédaction de la main courante.

**ÉTABLIR** les actes administratifs adéquats.

**PREVOIR** un local en mairie pour l'accueil des personnes effectuant les démarches relatives à l'évènement survenu.

**CLASSER** et **ARCHIVER** les documents relatifs à l'évènement survenu.

**PROCÉDER** aux opérations de nettoyage et de remise en état nécessaires.

**RECHERCHER** auprès des entreprises ou des personnes privées, les moyens matériels ou alimentaires.

**ACCOMPAGNER** et **GUIDER** les gestionnaires de réseaux sur les lieux d'intervention.

**ACCUEILLIR** et **RECENSER** les bénévoles. Coordonner leurs interventions.

**METTRE EN PLACE** un système de collecte et de gestion des déchets.

**METTRE EN PLACE** un système de gestion des dons matériels.

**MAINTENIR** ouverts le(s) centre(s) d'accueil quelques temps après l'évènement si nécessaire.

**PROPOSER** des solutions de logement temporaire aux personnes ne pouvant plus habiter leur logement.

**RÉALISER** un retour d'expérience sur l'évènement afin de déterminer les évolutions à apporter au P.C.S.



D.O.S.



Evaluation-Synthèse



Secrétariat-Intendance



Technique



Communication



Accueil

De fortes chutes de neige entraînent une **accumulation de neige sur les voiries et bâtiments**. Elles peuvent être aggravées lorsqu'elles sont accompagnées d'une vague de froid persistante et/ou de vent (formation de congères, de verglas/glace/stalactites, chutes de branches).

Ce phénomène peut générer des **dégâts sur les infrastructures, des coupures électriques, des éclatements de conduites, et induire des perturbations sur les réseaux de transport** (routier, ferroviaire et aérien). Il peut également avoir des **conséquences sur les personnes exposées** (hypothermie, engelures...).

Pour limiter les conséquences liées à ce phénomène, la commune doit effectuer un traitement des voiries.

Lors du déneigement, il est important d'éviter de stocker la neige dans les fossés et avaloirs pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux.



**TENIR A JOUR** le registre communal des personnes vulnérables (gratuit, confidentiel).  
**IDENTIFIER** un référent Neige et Verglas.

**VÉRIFIER** la disponibilité des membres de la Cellule de Crise Municipale et du matériel.

**PRÉPARER** les stocks de traitement des voiries (sel/sable/sciure) et matériel de déneigement (pelles, tracteur agricole, lame, chaînes, gasoil, etc.).  
**REALISER** les actions préventives.

**MOBILISER** une équipe d'intervention prête à agir sur le terrain.  
**SECURISER** les écoles et les transports scolaires.

**PRE-INFORMER** la population si nécessaire, conformément à la stratégie de communication communale.

**RENFORCER** la reconnaissance terrain et **DEPLOYER** les moyens de déneigement.

**DENEIGER** et **SECURISER** les accès aux sites sensibles (E.R.P. sensibles, professionnels de santé, lieux publics), axes prioritaires, parkings et trottoirs.

**MOBILISER** les équipes nécessaires à la gestion de l'évènement.

**ETRE EN CONTACT** avec les acteurs associés de la gestion de crise (service des routes du C.D. notamment).

**APPLIQUER** la stratégie d'alerte communale via les vecteurs disponibles, en s'appuyant sur les cellules opérationnelles.

**S'ASSURER** de la mise en sécurité des enjeux (personnes vulnérables, naufragés de la route).

**PRENDRE** contact si besoin avec les associations de sécurité civile pour la gestion de l'équipement et du ravitaillement dans le(s) centre(s) d'accueil.

**DECIDER** de l'activation de la phase supérieure « **RENFORCEZ VOTRE DISPOSITIF** ».

**ASSURER** le lien entre la cellule de commandement et les cellules opérationnelles.

**OUVRIR** et **AGENCER** le P.C.C.

**METTRE EN PLACE** une main courante.

**ASSURER** l'accueil physique et téléphonique en Mairie.

**POUR SUIVRE** les actions de déneigement et de sécurisation des accès aux sites sensibles (E.R.P. sensibles, professionnels de santé, lieux publics), axes prioritaires, parkings et trottoirs.

**FERMER** les voiries présentant un danger (verglas, congères...).

**S'ASSURER** des solutions de continuité électrique et des moyens de communication.

**PREVOIR** un dispositif de distribution d'eau potable en cas de gel des canalisations.

**OUVRIR** et **AGENCER** si besoin le(s) centre(s) d'accueil chauffé(s).

**TRANSMETTRE** régulièrement au D.O.S. un bilan du nombre de personnes accueillies.

**RENFORCER** le dispositif communal de gestion de crise

**MAINTENIR** une équipe d'intervention sur le terrain.

**GERER** les relations avec les médias (presse/TV/radio/internet).

**DECIDER** de déclencher la phase de « **RETOUR A LA NORMALE** ».

**INFORMER** la population de la fin de l'évènement et du dispositif d'aide et de soutien communal.

**PREVOIR** des réunions de débriefing de l'équipe municipale.

**GERER** les relations médias (presse/TV/radio/internet).

**DÉSACTIVER** progressivement la cellule de crise municipale.

**DRESSER** le bilan des dégâts.  
**PRENDRE** un maximum de photos avant la réalisation de toute intervention.

**VERIFIER** la qualité de l'eau.

**ORGANISER** ou **MAINTENIR** si besoin le dispositif de distribution de l'eau potable.

**POUR SUIVRE** la rédaction de la main courante.

**GARDER** tous les arrêtés et factures émis pendant l'évènement et les **ARCHIVER** dans un dossier.

**ETABLIR** les actes administratifs adéquats.

**PREVOIR** un local en mairie pour l'accueil des personnes effectuant les démarches relatives à l'évènement survenu.

**CLASSER** et **ARCHIVER** les documents relatifs à l'évènement survenu.

**PROCEDER** aux opérations de nettoyage et de remise en état nécessaires.

**RECHERCHER** auprès des entreprises ou des personnes privées, les moyens matériels ou alimentaires.

**ACCOMPAGNER** et **GUIDER** les gestionnaires de réseaux sur les lieux d'intervention.

**ACCUEILLIR** et **RECENSER** les bénévoles. Coordonner leurs interventions.

**MAINTENIR** ouverts le(s) centre(s) d'accueil quelques temps après l'évènement si nécessaire.

**PROPOSER** des solutions de logement temporaire aux personnes ne pouvant plus habiter leur logement.

**REALISER** un retour d'expérience sur l'évènement afin de déterminer les évolutions à apporter au P.C.S.





D.O.S.



Evaluation-Synthèse



Secrétariat-Intendance



Technique



Communication



Accueil

La tempête se définit par une **perturbation atmosphérique importante sur terre ou sur mer**, caractérisée essentiellement par un **vent violent** (au moins supérieur à 90km/h). La tempête peut également être associée à des pluies abondantes et de fortes vagues au littoral, entraînant des risques d'inondation et de submersion marine. Du fait de la conjonction de ces phénomènes variés et de zones géographiques touchées souvent étendues, les conséquences des tempêtes sont fréquemment importantes, tant pour l'homme que pour ses activités ou pour son environnement.

## SOYEZ VIGILANT

Tempête prévue

## MOBILISEZ-VOUS

Tempête en approche

## ASSUREZ LA MISE EN SECURITE

Renforcement des vitesses de vent

## RENFORCEZ VOTRE DISPOSITIF

Phénomène qui s'intensifie et qui persiste

## RETOUR A LA NORMALE

**RECEVOIR** les messages de vigilance émis par les services de l'Etat.

**MODULER** la vigilance en fonction du contexte (jour, nuit semaine, week-end...).

**VÉRIFIER** la disponibilité des membres de la Cellule de Crise Municipale et du matériel.

**RECONNAITRE** la situation (terrain, internet)

**DÉCIDER** d'activer le niveau supérieur « **MOBILISEZ-VOUS** ».

**RÉALISER** les actions préventives (arrimage, prévenir les chutes d'arbres...).

**MOBILISER** progressivement la Cellule de Crise Municipale restreinte.

**ETRE EN CONTACT** avec les acteurs associés de la gestion de crise.

**SECURISER** les sites sensibles (campings, habitats légers, chantiers...), les événements culturels et sportifs, les écoles et les transports scolaires ainsi que les enjeux les plus vulnérables.

**APPLIQUER** la stratégie d'information communale via les vecteurs disponibles, en s'appuyant sur les cellules opérationnelles.

**DÉCIDER** d'activer le niveau supérieur « **ASSUREZ LA MISE EN SECURITE** »

**RENFORCER** la reconnaissance terrain et **DEPLOYER** les moyens matériels.

**REPORTER** toutes les interventions extérieures vulnérables.

**SÉCURISER** le matériel exposé aux rafales.

**MOBILISER** la Cellule de Crise Municipale.

**ETRE EN CONTACT** avec les acteurs de la gestion de crise (Conseil départemental, Préfecture...).

**APPLIQUER** la stratégie d'alerte communale via les vecteurs disponibles, en s'appuyant sur les cellules opérationnelles.

**S'ASSURER** de la mise en sécurité de tous les enjeux en vue d'éviter tout déplacement.

**PRENDRE** contact si besoin avec les associations de sécurité civile pour la gestion de l'équipement et du ravitaillement dans les centres d'accueil.

**DÉCIDER** d'activer le niveau supérieur « **RENFORCEZ VOTRE DISPOSITIF** »

**ASSURER** le lien entre la cellule de commandement et les cellules opérationnelles.

**OUVRIR** et **AGENCER** le PC de Crise.

**METTRE EN PLACE** une main courante.

**METTRE EN PLACE** la ligne téléphonique réservée.

**INFORMER** les personnes isolées ou vulnérables

**ASSURER** l'accueil téléphonique du standard.

**OUVRIR** et **AGENCER** le(s) centre(s) d'accueil en cas d'évacuation préventive.

**TRANSMETTRE** régulièrement au D.O.S. un bilan du nombre de personnes accueillies.

**RENFORCER** le dispositif communal de gestion de crise

**MAINTENIR** une équipe d'assistance à disposition des intervenants sur le terrain.

**GERER** les relations avec les médias (presse / TV / radio / internet).

**DÉCIDER** de déclencher la phase de « **RETOUR A LA NORMALE** ».

**INFORMER** la population de la fin de l'événement et du dispositif d'aide et de soutien communal mis en place.

**PREVOIR** des réunions de débriefing de l'équipe municipale.

**GERER** les relations médias (presse/TV/radio/internet) en appliquant la politique de communication communale.

**DÉSACTIVER** progressivement la cellule de crise municipale.

**DRESSER** le bilan des dégâts.

**PRENDRE** un maximum de photos avant la réalisation de toute intervention.

**VÉRIFIER** la qualité de l'eau.

**ORGANISER** si besoin le dispositif de distribution de l'eau potable.

**POURSUIVRE** la rédaction de la main courante.

**ETABLIR** les actes administratifs adéquats.

**PREVOIR** un local en mairie pour l'accueil des personnes effectuant les démarches relatives à l'évènement survenu.

**CLASSER** et **ARCHIVER** les documents relatifs à l'évènement survenu.

**PROCEDER** aux opérations de nettoyage et de remise en état nécessaires.

**RECHERCHER** auprès des entreprises ou des personnes privées, les moyens matériels ou alimentaires.

**ACCOMPAGNER** et **GUIDER** les gestionnaires de réseaux sur les lieux d'intervention.

**ACCUEILLIR** et **RECENSER** les bénévoles. Coordonner leurs interventions.

**METTRE EN PLACE** un système de collecte et de gestion des déchets.

**METTRE EN PLACE** un système de gestion des dons matériels.

**MAINTENIR** ouverts le(s) centre(s) d'accueil quelques temps après l'évènement si nécessaire.

**PROPOSER** des solutions de logement temporaire aux personnes ne pouvant plus habiter leur logement.

**RÉALISER** un retour d'expérience sur l'évènement afin de déterminer les évolutions à apporter au P.C.S.

# ANNUAIRES DE CRISE

Intercommunalit / EPCI Syndicat / EPTB Pr fecture / S curit Civile	Service	Comp tence	Interlocuteur	T   phone
	• Préfecture 17	•	•	• 05 46 27 43 00
	• Sous Préfecture	•	•	• 05 46 92 37 03
Conseil D partemental	Service	Comp tence	Interlocuteur	T   phone
	• Conseil départemental 17	•	•	• 05 46 31 70 00
	• voiries départementales	•	•	• 06 14 42 18 16
Gendarmerie / Police Nationale 17	Service	Interlocuteur	T   phone	
	• Gendarmerie de Saintes	•	• 17	
Pompiers 18 ou 112	Service	Interlocuteur	T   phone	
	• SDIS	•	• 18	
Gestionnaires de R seaux	Service	Comp tence	Interlocuteur	T   phone
	• ENEDIS	• réseau électrique	•	• 0 811 01 02 12
	• ORANGE	• réseau téléphonie	•	• 0 800 08 30 83
	• RESE	• réseau eaux potable	•	• 06 85 23 32 62
	• GRT GAZ	• réseau gaz	•	• 0 800 02 29 81
Autres	Service	Comp tence	Interlocuteur	T   phone
	• DIR	• voirie nationale	•	• 05 46 97 55 55
	• Procureur	• justice	•	• 05 46 92 72 27